

# CORONAVIRUS - COVID 19

## Point de situation

---

13 mars 2020

### Point épidémiologique

Le 13 mars 2020, 250 nouveaux cas de Coronavirus Covid-19 ont été confirmés depuis la veille à 18h en Ile-de-France. Cela porte à 876 le nombre de cas confirmés pris en charge dans la région.

Le nombre de personnes hospitalisées en réanimation poursuit son augmentation dans tous les établissements qui accueillent des patients Covid + en réanimation. C'est pour faire face à cette situation que la décision de déprogrammation a été mise en œuvre hier. Cette décision doit permettre de libérer un nombre significatif de lits de réanimation.

### Garde des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire

Suite à l'annonce de la fermeture des crèches et des établissements scolaires à compter de lundi 16 mars, un service de garde est mis en place pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire : personnels travaillant en établissements de santé, personnels travaillant en établissements médico-sociaux, professionnels de santé et médico-sociaux de ville ainsi que les personnels des préfectures, des Agences régionales de santé et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.

Les crèches hospitalières continueront à fonctionner et l'accueil des enfants des personnels évoqués ci-dessus dans d'autres crèches s'organisera localement.

L'accueil des enfants par des assistantes maternelles n'est pas concerné par les mesures actuelles et est assuré comme habituellement.

### Activation du Plan de Continuité d'Activité de l'ARS

Compte-tenu de l'évolution de la situation sanitaire, le Plan de Continuité d'Activité (PCA) de l'ARS Ile-de-France est activé à compter de ce jour. A partir du 14 mars, seuls seront présents physiquement au siège et dans les délégations départementales de l'Agence les agents dont la mission est classée en priorité 1 (P1), ainsi que les agents qui participent à la gestion de la crise, soit environ 350 personnes. Les autres agents seront, en règle générale et dans la mesure des possibilités matérielles de le faire, en télétravail.

## **Suivi de l'offre sanitaire**

L'ARS suit avec attention l'évolution de la situation au sein des établissements de santé du territoire et notamment les lits disponibles dans les services de réanimation afin de pouvoir prendre les mesures de gestion adaptées.

---